

Délibération du Conseil Municipal

Date de convocation : 15 JUIN 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

L'an deux mille dix-sept le 23 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence du Maire,

PRESENTS :

Gilbert MENUT, Michèle SOYER, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Gilles TRAHARD, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Christian PARIS, Adrien GUENE, Mireille EVERS, Françoise PINCHAUX, Jean MARLIEN, Jean-Louis NAGEOTTE, Michel FASNE, Sylvie CASTELLA, Noëlle CAMBILLARD, Laurent ARNAUD, Abderrahim BAKA, Aaziz BEN MOHAMED, Cyril GAUCHER, Thérèse FOUCHÉYRAND, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI, Catherine SENEÉ, Virginie QUESSELAIRE,

REPRESENTES :

Nadine LABRUNERIE donne pouvoir à Fabian RUINET, Jean-Michel LEFAURE donne pouvoir à Cyril GAUCHER, Jean-François PIETROPAOLI donne pouvoir à Stéphane WOYNAROSKI, Yves MARTINEZ donne pouvoir à Jean-Pierre BERNHARD, Capucine CAHAGNE donne pouvoir à Michèle SOYER, Mario CURIEL donne pouvoir à Virginie QUESSELAIRE

ABSENTS :

Marie-Véronique ROBARDET-DEGUINES, Emmanuelle DE CONTET,

Formant la majorité des membres en exercice

Catherine SENEÉ a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

VENTE DE LA FORET COMMUNALE, RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 2 FEVRIER 2016

Monsieur l'Adjoint délégué au Territoire et Utilisation du Numérique rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° DL-014-2016 du 2 février 2016 avait autorisé la commune de Talant à procéder à la vente de la forêt communale représentant une surface cadastrale de 158 ha 59 a 41 ca et à demander la distraction du régime forestier avec l'obligation pour l'acquéreur de conserver sa vocation forestière et son caractère actuelle.

Monsieur l'Adjoint délégué au Territoire et Utilisation du Numérique propose de retirer cette délibération.

Vu l'avis favorable de la commission Territoire et Utilisation du Numérique du 15 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de retirer la délibération n° DL-014-2016 du 2 février 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles en cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire en application
de la transmission en Préfecture,
le 23/06/2017
Acte publié le 29/06/2017

Le Maire



Le Maire



G. MENUT